Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023046-DE

MAIRIE DE TREMEVEN
Place de l'église
29300 TREMEVEN

Tel 02.98.96.08.02
Fax 02.98.39.02.71
E-Mail : mairie@tremeven.fr

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023
****

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 046 / 2023

Le sept décembre deux mil vingt-trois, à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de TRÉMÉVEN sous la présidence de Madame Monique CAUDAN, Maire.

Date de convocation : 1er décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Etaient présents : AUFFRET Annie, CAUDAN Monique, DAVID Anthony, DERRIEN Christine, DERRIEN Dominique, FLATRES Pascal, HELOU Roland, KERVEADOU Dominique, LE GOFF Bernard, LE GUILLOUX Muriel, LE MARRE Noémie, LOUVEL Christel, PENSEC Ludovic, PRAT Cathy, QUENTEL Jean-Claude

Absents excusés :
FOUCHER Aurélie, ayant donné procuration à CAUDAN Monique;
Alain PRIMAT

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire, Président de séance, constate que le quorum est atteint.

Monsieur Pascal FLATRES est désigné, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023046-DE

Dépenses d'investissement			
Opération	**Article**	**Libellé**	**Montant**
10033	2313	Constructions	150 000 €

Recettes d'investissement			
Opération	**Article**	**Libellé**	**Montant**
10033	1321	Subv. non transf. Etat, établissements nationaux	50 000,00 €
10033	1323	Subv. non transf. Départements	30 000,00 €

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Achats – Personnel Communal en date 4 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de procéder aux virements de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	**Article**	**Libellé**	**Montant**
66	66111	Intérêts réglés à échéance	+3 800,00 €
022	022	Dépenses imprévues	- 3 800,00 €

Et,

Dépenses d'investissement			
Opération	**Article**	**Libellé**	**Montant**
10024	2313	Constructions	+ 1 350,00 €
10023	2313	Constructions	- 1 350,00 €

- **DECIDE** de modifier l'intitulé et le périmètre de l'opération d'investissement 10023 de la manière suivante : Opération 10033 – Equipements de loisirs et d'extérieurs.

Vote : Unanimité

Pour copie conforme,
le 8 décembre 2023

Monique CAUDAN
Maire de Tréméven

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023047-DE

MAIRIE DE TREMEVEN
Place de l'église
29300 TREMEVEN

Tel 02.98.96.08.02
Fax 02.98.39.02.71
E-Mail : mairie@tremeven.fr

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023
****

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 047 / 2023

Le sept décembre deux mil vingt-trois, à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de TRÉMÉVEN sous la présidence de Madame Monique CAUDAN, Maire.

Date de convocation : 1er décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Etaient présents : AUFFRET Annie, CAUDAN Monique, DAVID Anthony, DERRIEN Christine, DERRIEN Dominique, FLATRES Pascal, HELOU Roland, KERVEADOU Dominique, LE GOFF Bernard, LE GUILLOUX Muriel, LE MARRE Noémie, LOUVEL Christel, PENSEC Ludovic, PRAT Cathy, QUENTEL Jean-Claude

Absents excusés :
FOUCHER Aurélie, ayant donné procuration à CAUDAN Monique;
Alain PRIMAT

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire, Président de séance, constate que le quorum est atteint.

Monsieur Pascal FLATRES est désigné, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023047-DE

OBJET : Fongibilité des crédits dans le cadre de l'application de la nomenclature M57

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, 1er Adjoint au Maire rappelle l'adoption du passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 dans son format abrégé par le Conseil municipal, lors de sa séance du 7 septembre 2023.

Pour rappel, le référentiel M57 offre à toutes les collectivités des règles budgétaires assouplies, dont la fongibilité des crédits pour la section de Fonctionnement et la section d'Investissement, offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

La nomenclature M57 donne donc la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité, dite asymétrique, permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparait, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections.

L'assemblée délibérante est ensuite informée des virements de crédits opérés lors de la séance suivante, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (Fonctionnement et Investissement), déterminées à l'occasion du vote du Budget
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Le Conseil Municipal,

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Achats – Personnel Communal en date 4 décembre 2023 ;

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023047-DE

Après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (Fonctionnement et Investissement), déterminées à l'occasion du vote du Budget
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Vote : Unanimité

Pour copie conforme,
le 8 décembre 2023

Monique CAUDAN
Maire de Tréméven

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023048-DE

MAIRIE DE TREMEVEN
Place de l'église
29300 TREMEVEN

Tel 02.98.96.08.02
Fax 02.98.39.02.71
E-Mail : mairie@tremeven.fr

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023
****

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 048 / 2023

Le sept décembre deux mil vingt-trois, à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de TRÉMÉVEN sous la présidence de Madame Monique CAUDAN, Maire.

Date de convocation : 1er décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Etaient présents : AUFFRET Annie, CAUDAN Monique, DAVID Anthony, DERRIEN Christine, DERRIEN Dominique, FLATRES Pascal, HELOU Roland, KERVEADOU Dominique, LE GOFF Bernard, LE GUILLOUX Muriel, LE MARRE Noémie, LOUVEL Christel, PENSEC Ludovic, PRAT Cathy, QUENTEL Jean-Claude

Absents excusés :
FOUCHER Aurélie, ayant donné procuration à CAUDAN Monique;
Alain PRIMAT

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire, Président de séance, constate que le quorum est atteint.

Monsieur Pascal FLATRES est désigné, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023048-DE

OBJET : Autorisation au Maire de réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2024, dans la limite du quart des crédits inscrits en 2023

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, 1er Adjoint au Maire, rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2024 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2023 :

Opération	Libellé	Chap.	Crédits votés BP 2023	Maximum avant BP 2024
10001	Travaux divers voirie	20	5 000,00	1 250,00
		21	-	-
		23	125 000,00	31 250,00
10003	Ecole publique	20	50 000,00	12 500,00
		21	40 000,00	10 000,00
		23	10 000,00	2 500,00
10007	Eglise, cimetière	23	300 000,00	75 000,00
10022	Mairie	20	15 000,00	3 750,00
		21	7 500,00	1 875,00
10023	Médiathèque	21	4 000,00	1 000,00
		23	2 650,00	662,50
10024	Services Techniques	21	27 000,00	6 750,00
		23	4 350,00	1 087,50
10025	Restaurant scolaire	21	10 000,00	2 500,00
		23	5 000,00	1 250,00
10027	Chapelle de Loc-Yvi	23	5 000,00	1 250,00
10029	Liaison cycliste vers Quimperlé	23	30 000,00	7 500,00
10030	Terrain de football	23	50 000,00	12 500,00
10032	Espace Louis LE LANN	21	30 000,00	7 500,00
10033	Equipements de loisirs et d'extérieur	23	150 000,00	37 500,00
10034	Verger conservatoire	21	5 500,00	1 375,00
10035	Aménagement Maison Loc-Yvi	23	20 000,00	5 000,00
10036	Boisement	21	25 000,00	6 250,00

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame le Maire, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2023.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023048-DE

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Achats – Personnel Communal en date 4 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Madame le Maire, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2023.

Vote : Unanimité

Pour copie conforme,
le 8 décembre 2023

Monique CAUDAN
Maire de Tréméven

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023049-DE

MAIRIE DE TREMEVEN
Place de l'église
29300 TREMEVEN

Tel 02.98.96.08.02
Fax 02.98.39.02.71
E-Mail : mairie@tremeven.fr

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023
****

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 049 / 2023

Le sept décembre deux mil vingt-trois, à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de TRÉMÉVEN sous la présidence de Madame Monique CAUDAN, Maire.

Date de convocation : 1er décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Etaient présents : AUFFRET Annie, CAUDAN Monique, DAVID Anthony, DERRIEN Christine, DERRIEN Dominique, FLATRES Pascal, HELOU Roland, KERVEADOU Dominique, LE GOFF Bernard, LE GUILLOUX Muriel, LE MARRE Noémie, LOUVEL Christel, PENSEC Ludovic, PRAT Cathy, QUENTEL Jean-Claude

Absents excusés :
FOUCHER Aurélie, ayant donné procuration à CAUDAN Monique;
Alain PRIMAT

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire, Président de séance, constate que le quorum est atteint.

Monsieur Pascal FLATRES est désigné, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023049-DE

OBJET : Fixation de nouveaux tarifs

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, 1er Adjoint au Maire, informe le Conseil, qu'une personne ayant le statut d'auto-entrepreneur propose des cours de Yoga.

Le créneau du jeudi, de 10h00 à 11h00, est disponible à l'Espace Louis Le Lann. Par ailleurs, l'association trémévenoise Equilibre a été consultée et a donné un avis favorable à cette proposition.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De fixer le tarif annuel de location de l'espace Louis Le Lann, pour un créneau hebdomadaire de 1 heure, à 180 €
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Culture et Communication en date du 24 octobre 2023

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Achats – Personnel Communal en date 4 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré :

- **FIXE** le tarif annuel de location de l'espace Louis Le Lann, pour un créneau hebdomadaire de 1 heure, à 180 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

Vote :

- Pour : 12
- Contre : 3
- Abstentions : 1

Pour copie conforme,
le 8 décembre 2023

Monique CAUDAN
Maire de Tréméven

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023050-DE

MAIRIE DE TREMEVEN
Place de l'église
29300 TREMEVEN

Tel 02.98.96.08.02
Fax 02.98.39.02.71
E-Mail : mairie@tremeven.fr

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023
****

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 050 / 2023

Le sept décembre deux mil vingt-trois, à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de TRÉMÉVEN sous la présidence de Madame Monique CAUDAN, Maire.

Date de convocation : 1er décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Etaient présents : AUFFRET Annie, CAUDAN Monique, DAVID Anthony, DERRIEN Christine, DERRIEN Dominique, FLATRES Pascal, HELOU Roland, KERVEADOU Dominique, LE GOFF Bernard, LE GUILLOUX Muriel, LE MARRE Noémie, LOUVEL Christel, PENSEC Ludovic, PRAT Cathy, QUENTEL Jean-Claude

Absents excusés :
FOUCHER Aurélie, ayant donné procuration à CAUDAN Monique;
Alain PRIMAT

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire, Président de séance, constate que le quorum est atteint.

Monsieur Pascal FLATRES est désigné, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023050-DE

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Tréméven Moto Sport

Monsieur Dominique DERRIEN, Adjoint au Maire, expose les éléments suivants :

L'association Tréméven Moto Sport est une association loi 1901, créée en 1986. Elle compte aujourd'hui 77 adhérents et 73 licenciés à la Fédération Française de Motocyclisme, dont 21 de moins de 18 ans.

En septembre 2022, ils ont ouvert une école d'initiation à la moto, ouverte aux enfants de 6 à 12 ans.

Forte de son succès, l'association porte plusieurs projets :

- Déplacer les cours d'initiation sur une autre partie des parcelles occupées
- Acquérir 2 motos thermiques et 1 moto électrique
- Rénover un second container pour accueillir le vestiaire des enfants.

Pour soutenir l'association dans ces nouveaux projets, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'allouer à l'association Tréméven Moto Sport, une subvention exceptionnelle de 500,00€
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Affaires scolaires, Jeunesse et Association en date 6 novembre 2023 et de la Commission Finances – Achats – Personnel Communal en date 4 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** à l'association Tréméven Moto Sport, une subvention exceptionnelle de 500,00 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

Vote : Unanimité

Pour copie conforme,
le 8 décembre 2023

Monique CAUDAN
Maire de Tréméven

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023051-DE

TREMEVEN

MAIRIE DE TREMEVEN
Place de l'église
29300 TREMEVEN

Tel 02.98.96.08.02
Fax 02.98.39.02.71
E-Mail : mairie@tremeven.fr

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023
****

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 051 / 2023

Le sept décembre deux mil vingt-trois, à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de TRÉMÉVEN sous la présidence de Madame Monique CAUDAN, Maire.

Date de convocation : 1er décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Etaient présents : AUFFRET Annie, CAUDAN Monique, DAVID Anthony, DERRIEN Christine, DERRIEN Dominique, FLATRES Pascal, HELOU Roland, KERVEADOU Dominique, LE GOFF Bernard, LE GUILLOUX Muriel, LE MARRE Noémie, LOUVEL Christel, PENSEC Ludovic, PRAT Cathy, QUENTEL Jean-Claude

Absents excusés :
FOUCHER Aurélie, ayant donné procuration à CAUDAN Monique;
Alain PRIMAT

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire, Président de séance, constate que le quorum est atteint.

Monsieur Pascal FLATRES est désigné, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023051-DE

OBJET : Participation de la Coopérative scolaire à l'acquisition de buts de Football

Monsieur Dominique DERRIEN, Adjoint au Maire, informe que la coopérative scolaire a proposé de participer à l'acquisition de buts de foot à hauteur de 8 000,00 € pour un montant global de 11 789,00 €.

La commune a procédé à l'achat de ces buts.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter la participation de la Coopérative scolaire à hauteur de 8 000,00 € pour l'acquisition des buts de foot d'un montant total de 11 789,00 €
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Affaires scolaires, Jeunesse et Association en date 6 novembre 2023 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Achats – Personnel Communal en date 4 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la participation de la Coopérative scolaire à hauteur de 8 000,00 € pour l'acquisition des buts de foot d'un montant total de 11 789,00 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

Vote : Unanimité

Pour copie conforme,
le 8 décembre 2023

Monique CAUDAN
Maire de Tréméven

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023052-DE

MAIRIE DE TREMEVEN
Place de l'église
29300 TREMEVEN

Tel 02.98.96.08.02
Fax 02.98.39.02.71
E-Mail : mairie@tremeven.fr

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023
****

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 052 / 2023

Le sept décembre deux mil vingt-trois, à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de TRÉMÉVEN sous la présidence de Madame Monique CAUDAN, Maire.

Date de convocation : 1er décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Etaient présents : AUFFRET Annie, CAUDAN Monique, DAVID Anthony, DERRIEN Christine, DERRIEN Dominique, FLATRES Pascal, HELOU Roland, KERVEADOU Dominique, LE GOFF Bernard, LE GUILLOUX Muriel, LE MARRE Noémie, LOUVEL Christel, PENSEC Ludovic, PRAT Cathy, QUENTEL Jean-Claude

Absents excusés :
FOUCHER Aurélie, ayant donné procuration à CAUDAN Monique;
Alain PRIMAT

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire, Président de séance, constate que le quorum est atteint.

Monsieur Pascal FLATRES est désigné, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023052-DE

OBJET : Participation de l'Association Sportive Trémévenoise à l'acquisition d'un but de football amovible

Monsieur Dominique DERRIEN, Adjoint au Maire, informe que l'Association Sportive Trémévenoise a proposé de participer à l'acquisition d'un but de foot amovible à hauteur de 1 500,00 €, pour un montant global de 3 776,00 €.

La commune a procédé à l'achat de ces buts.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter la participation du club de foot à hauteur de 1 500,00 € pour l'acquisition d'un but de foot amovible, d'un montant total de 3 776,00 €
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Affaires scolaires, Jeunesse et Association en date 6 novembre 2023 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Achats – Personnel Communal en date 4 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la participation de la Coopérative scolaire à hauteur de 8 000,00 € pour l'acquisition des buts de foot d'un montant total de 11 789,00 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

Vote : Unanimité

Pour copie conforme,
le 8 décembre 2023

Monique CAUDAN
Maire de Tréméven

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023053-DE

MAIRIE DE TREMEVEN
Place de l'église
29300 TREMEVEN

Tel 02.98.96.08.02
Fax 02.98.39.02.71
E-Mail : mairie@tremeven.fr

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023
****

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 053 / 2023

Le sept décembre deux mil vingt-trois, à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de TRÉMÉVEN sous la présidence de Madame Monique CAUDAN, Maire.

Date de convocation : 1er décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Etaient présents : AUFFRET Annie, CAUDAN Monique, DAVID Anthony, DERRIEN Christine, DERRIEN Dominique, FLATRES Pascal, HELOU Roland, KERVEADOU Dominique, LE GOFF Bernard, LE GUILLOUX Muriel, LE MARRE Noémie, LOUVEL Christel, PENSEC Ludovic, PRAT Cathy, QUENTEL Jean-Claude

Absents excusés :
FOUCHER Aurélie, ayant donné procuration à CAUDAN Monique;
Alain PRIMAT

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire, Président de séance, constate que le quorum est atteint.

Monsieur Pascal FLATRES est désigné, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023053-DE

OBJET : Convention d'entretien et d'exploitation du massif de Lost Ar Roc'h

Monsieur Roland HELOU, Adjoint au Maire, explique que la commune a sollicité l'ONF pour l'entretien de ses parcelles boisées de Lost Ar Roc'h (hors régime forestier) :

- Repérage des éclaircies à réaliser et des arbres à prélever
- Préparation d'une consultation pour vente dans le cadre de cession de gré à gré de résineux en bloc et sur pied pour un volume total de 186 m3.

Il s'agit spécifiquement des parcelles et résineux suivants :

- OC715 et OC 716 : Douglas
- OC1546 : Mélèze
- OC689 : Epicéa

L'ONF a ensuite organisé une consultation, à laquelle une seule entreprise a répondu : la société SYLVAOUEST (22- TREMEL). Son offre, jugée satisfaisante par l'ONF est de 6 077 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à accepter cette offre et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

La Commission Travaux du 29 novembre 2023 et la Commission Finances du 4 décembre 2023 ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Travaux du 29 novembre 2023 et de la Commission Finances du 4 décembre 2023

Après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Madame le Maire à accepter cette offre et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

Vote : Unanimité

Pour copie conforme,
le 8 septembre 2023

Monique CAUDAN
Maire de Tréméven

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023054-DE

MAIRIE DE TREMEVEN
Place de l'église
29300 TREMEVEN

Tel 02.98.96.08.02
Fax 02.98.39.02.71
E-Mail : mairie@tremeven.fr

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023
****

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 054 / 2023

Le sept décembre deux mil vingt-trois, à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de TRÉMÉVEN sous la présidence de Madame Monique CAUDAN, Maire.

Date de convocation : 1er décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Etaient présents : AUFFRET Annie, CAUDAN Monique, DAVID Anthony, DERRIEN Christine, DERRIEN Dominique, FLATRES Pascal, HELOU Roland, KERVEADOU Dominique, LE GOFF Bernard, LE GUILLOUX Muriel, LE MARRE Noémie, LOUVEL Christel, PENSEC Ludovic, PRAT Cathy, QUENTEL Jean-Claude

Absents excusés :
FOUCHER Aurélie, ayant donné procuration à CAUDAN Monique;
Alain PRIMAT

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire, Président de séance, constate que le quorum est atteint.

Monsieur Pascal FLATRES est désigné, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023054-DE

OBJET : Convention de prestation de service avec Locunolé pour un agent technique

Monsieur Roland HELOU, Adjoint au Maire, explique que les communes de Locunolé et Tréméven ont toutes deux besoins d'un renfort pour leurs services techniques respectifs, estimé à la moitié d'un équivalent temps plein pour chacune des communes.

Dans l'optique de faciliter le recrutement d'un agent et la gestion administrative qui en découle, les deux communes ont souhaité s'associer sur cette opération. Il a été convenu que la commune de Locunolé procède au recrutement et fournisse une prestation de service sur des missions de gestion administrative à la commune de Locunolé, conformément à l'article L5214-16 du CGCT.

Le recours à la prestation de service sera transitoire et servira à lancer ce service. Au terme de la présente convention, il est prévu de passer par un mécanisme de mise à disposition, si la poursuite du dispositif est validée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'acter cette mutualisation, par délibérations concordantes, afin de prévoir les conditions des prestations rendues par la commune de Locunolé pour le compte de la commune de Tréméven.
- De valider la convention de prestation de service pour la réalisation de missions techniques par la commune de Locunolé pour le compte de la commune de Tréméven,
- D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L5214-16 du CGCT ;

VU l'avis favorable de la Commission Travaux du 29 novembre 2023 et de la Commission Finances – Achats – Personnel communal du 4 décembre 2023;

Après en avoir délibéré :

- **ACTE** la mutualisation
- **VALIDE** la convention de mutualisation d'un agent technique avec la commune de Locunolé ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 3
- Abstentions : 0

Pour copie conforme,
le 8 décembre 2023

Monique CAUDAN
Maire de Tréméven

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023055-DE

MAIRIE DE TREMEVEN
Place de l'église
29300 TREMEVEN

Tel 02.98.96.08.02
Fax 02.98.39.02.71
E-Mail : mairie@tremeven.fr

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023
****

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 055 / 2023

Le sept décembre deux mil vingt-trois, à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de TRÉMÉVEN sous la présidence de Madame Monique CAUDAN, Maire.

Date de convocation : 1er décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Etaient présents : AUFFRET Annie, CAUDAN Monique, DAVID Anthony, DERRIEN Christine, DERRIEN Dominique, FLATRES Pascal, HELOU Roland, KERVEADOU Dominique, LE GOFF Bernard, LE GUILLOUX Muriel, LE MARRE Noémie, LOUVEL Christel, PENSEC Ludovic, PRAT Cathy, QUENTEL Jean-Claude

Absents excusés :
FOUCHER Aurélie, ayant donné procuration à CAUDAN Monique;
Alain PRIMAT

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire, Président de séance, constate que le quorum est atteint.

Monsieur Pascal FLATRES est désigné, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023055-DE

OBJET : Avis sur la détermination des zones d'accélération EnR

Monsieur Roland HELOU, Adjoint au Maire, rappelle les objectifs de la loi « APER » :

- Territorialiser les objectifs nationaux et les concrétiser à l'échelle communale et intercommunale
- Accélérer le développement :
- Faciliter des procédures via un processus de planification au niveau territorial
- Améliorer le financement et l'attractivité des projets d'énergie renouvelable
- Porter à connaissance des porteurs de projet, les potentiels de développement

Les zones d'accélération devront servir à :

- Faciliter la mise en œuvre des projets (délai de procédure plus courts...)
- Inciter des porteurs de projet à développer des moyens de production grâce à la connaissance de ces zones et à des avantages financiers (bonus dans les appels d'offres ou modulations tarifaire sur des tarifs d'achat).

Des projets de cartographies ont été élaborés par les services de Quimperlé Communauté, en fonction de critères et données nationales. Ils sont consultables sur le site Internet de la Commune et un recueil des avis est possible par voie dématérialisée ou en Mairie.

A ce stade, les communes sont invitées à proposer des zones pour les filières prioritaires :

- Éolien
- Photovoltaïque au sol
- Photovoltaïque stationnement
- Photovoltaïque toiture

Et si elles le souhaitent pour les filières suivantes :

- Géothermie
- Bois énergie / biomasse
- Biogaz (méthanisation)
- Hydroélectricité

Monsieur Roland HELOU propose que le Conseil Municipal émette un avis sur chacune des filières, comme l'a précédemment fait la Commission Travaux du 29 novembre 2023.

Ensuite, une nouvelle concertation pourra être proposée aux habitants de la commune de Tréméven.

Sur les filières prioritaires :

- Sur l'éolien :
- Sur le photovoltaïque en Stationnement :
- Sur le photovoltaïque en sol :
- Sur le photovoltaïque :

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023055-DE

Sur les autres filières :

- Géothermie :
- Bois Energie – Réseau de chaleur :
- Méthanisation :
- Hydroélectricité :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, émet les avis suivants :

Sur les filières prioritaires :

- Sur l'éolien : Avis défavorable, ne retient aucune zone
- Sur le photovoltaïque en Stationnement : Avis favorable
- Sur le photovoltaïque en sol : Avis favorable (réserve quant à la faisabilité)
- Sur le photovoltaïque : Avis favorable

Sur les autres filières :

- Géothermie : Propose l'ensemble du territoire
- Bois Energie – Réseau de chaleur : Propose l'ensemble du territoire
- Méthanisation : Ne retient aucune zone prioritaire
- Hydroélectricité : propose les sites où il y a, ou avait, des moulins

Vote : Unanimité

Pour copie conforme,
le 8 décembre 2023

Monique CAUDAN
Maire de Tréméven

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023056-DE

MAIRIE DE TREMEVEN
Place de l'église
29300 TREMEVEN

Tel 02.98.96.08.02
Fax 02.98.39.02.71
E-Mail : mairie@tremeven.fr

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023
****

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 056 / 2023

Le sept décembre deux mil vingt-trois, à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de TRÉMÉVEN sous la présidence de Madame Monique CAUDAN, Maire.

Date de convocation : 1er décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Etaient présents : AUFFRET Annie, CAUDAN Monique, DAVID Anthony, DERRIEN Christine, DERRIEN Dominique, FLATRES Pascal, HELOU Roland, KERVEADOU Dominique, LE GOFF Bernard, LE GUILLOUX Muriel, LE MARRE Noémie, LOUVEL Christel, PENSEC Ludovic, PRAT Cathy, QUENTEL Jean-Claude

Absents excusés :
FOUCHER Aurélie, ayant donné procuration à CAUDAN Monique;
Alain PRIMAT

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire, Président de séance, constate que le quorum est atteint.

Monsieur Pascal FLATRES est désigné, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 029-212902977-20231208-D2023056-DE

OBJET : Présentation du rapport d'activité 2022 du SDEF

Monsieur Roland HELOU, Adjoint au Maire, rappelle que le Rapport d'activités 2022 du SDEF, a été adressé à l'ensemble du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

VU le rapport d'activités 2022 du SDEF présenté

Après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités 2022 du SDEF

Vote : Unanimité

Pour copie conforme,
le 8 décembre 2023

Monique CAUDAN
Maire de Tréméven